



CONTRAT DE LOCATION

Salle d'exposition Joseph Monier

Vu la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025

Entre les soussignés,

la Mairie de Saint Quentin la Poterie, propriétaire de la salle d'exposition située 4 rue de la Fontaine, représentée par Monsieur Yvon BONZI, Maire de Saint-Quentin-la-Poterie

et le locataire,

Madame ou Monsieur (nom, prénom) _____, artiste,

demeurant : _____

Téléphone : _____ mail : _____

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1

La Mairie de Saint Quentin la Poterie met la salle d'exposition Joseph MONIER à la disposition de

Madame ou Monsieur _____

du vendredi _____ à 9 heures au dimanche _____ à 18 heures.

Article 2

Le montant de la mise à disposition est de **350 euros pour une période de 10 jours**.

Possibilité de louer pour 1, 2 ou 3 périodes. Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public, à la signature du présent contrat ; le montant à régler est de **350 euros X _____ = _____ euros**.

Article 3

Le locataire assurera le montage et le démontage de l'exposition. Il aura à sa charge le matériel nécessaire pour assurer la mise en espace de l'exposition. Il a également à sa charge les frais de transport de l'exposition et son déplacement.

Article 4

Le locataire assurera le gardiennage de l'exposition et le ménage de la salle pendant la durée de l'exposition.

Article 5

Le locataire est autorisé à vendre ses œuvres au public.

Article 6

Le locataire présentera une attestation garantissant de son inscription en tant qu'artiste.

Article 7

Le prêt est consenti au nom du locataire. **Celui-ci reconnaît avoir contracté un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant tous dommages causés dans les locaux, au matériel ou aux personnes.**

Article 8

La commune ne pourra être tenue responsable en cas de disparition ou de dégradation des pièces exposées.

Article 9

Il est formellement interdit de dégrader les murs (clous, patafix, colle...).

Article 10

Le locataire assure seul sa communication (la mairie n'a pas vocation à faire la communication d'un espace privatisé).

Fait en deux exemplaires à Saint-Quentin-la-Poterie, le _____

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Locataire,
Nom, prénom

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20250918-2025-09-11-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025